

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

M. Alain BOUSQUET, Adjoint, a donné pouvoir à Mme Ellen RAUZIER

Date de convocation : 27/03/2025








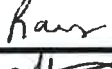

Présenté par Frédéric GRAS, Le Maire (1),

A Salle du Conseil Municipal de Saint Césaire de Gauzignan, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Saint Césaire de Gauzignan, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

BONNAL Elisabeth , Conseillère	
BOURRASSOL Séverine , Conseillère	
BOUSQUET Alain , Conseiller	
GRAS Frédéric . Maire	
GUIRAUD Mireille , Conseillère	
PETIT Nathalie , Conseillère	
PRAT Romain , 3 ème Adjoint	
RAUZIER Ellen , 2 ème Adjointe	
ROUSSET Mathieu , 1er Adjoint	

Certifié exécutoire par Frédéric GRAS, Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mairie de Saint Césaire de Gauzignan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,
Frédéric GRAS



SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 27 mars 2025 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Mireille Guiraud, Frédéric Gras, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Nathalie Petit ;

Absent excusé : Alain Bousquet qui a donné pouvoir à Ellen Rauzier

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 8

N° 2025_015

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée réunie des propositions du Budget Primitif 2025 de la commune qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- En section de Fonctionnement à : 472 548.00 €
- En section d'Investissement à : 515 452.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Le Budget Primitif 2025 a été voté par chapitre sans observation :

- Dépenses de Fonctionnement : 011-012-014--023-042-65-66-67
- Recettes de Fonctionnement : 002-042-70-73-74-75-77-78
- Dépenses d'Investissement : 001-040-16-20-21
- Recettes d'Investissement : 021- 040-10-13-16

La présente délibération sera annexée au Budget Primitif 2025 de la commune.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Extrait certifié conforme, Frédéric GRAS

The image shows a blue ink signature of Frédéric GRAS, the Mayor, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN' around the top and '30360' at the bottom, with a central emblem.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.